

Foire aux questions (FAQ)

Direction des ressources informationnelles

Est-ce que l'achat d'un ordinateur portable est obligatoire?

Vous recevez cette information parce que votre programme d'études est offert sous forme de DEC Portable. Cela signifie que l'étudiant-e doit posséder un ordinateur portable respectant les exigences minimales et l'utiliser pendant ses heures de cours. Pour consulter le type d'ordinateur requis par le programme d'études, consultez le site internet : <https://cegepba.qc.ca/info-scolaire/dec-portable/>

Je n'ai pas les moyens financiers pour me procurer un ordinateur portable. Que dois-je faire?

La personne dans cette situation est invitée à communiquer avec le service d'aide financière du Cégep au numéro suivant : 418 228-8896 poste 2252.

Est-ce que je peux utiliser un portable Mac (Apple)?

Tous les programmes d'études requièrent un système d'exploitation Windows. L'utilisation d'un portable Mac est autorisé, mais non obligatoire, pour le programme d'Arts visuels uniquement. Si l'étudiant-e ne respecte pas les standards requis pour son programme d'études, le Service des technologies se réserve le droit de ne pas offrir de soutien informatique. L'étudiant-e s'expose également à des problèmes d'impression ainsi que des problèmes de compatibilité des logiciels demandés par le programme d'études.

Est-ce que je peux utiliser une tablette au lieu d'un portable?

Nous demandons l'utilisation d'un ordinateur portable et non d'une tablette. Bien que certaines tablettes fonctionnent sous Windows, celles-ci sont souvent moins performantes et ne respectent habituellement pas les caractéristiques requises pour l'utilisation des logiciels. De plus, la disponibilité des logiciels sur les systèmes iOS (Apple) et Android est limitée. Si l'étudiant-e ne respecte pas le matériel requis pour son programme d'études, le Service des technologies se réserve le droit de ne pas offrir de soutien informatique.

Quel type d'ordinateur dois-je avoir pour mon programme d'études?

Pour consulter le type d'ordinateur requis par le programme d'études, consultez le site internet : <https://cegepba.qc.ca/info-scolaire/dec-portable/> À titre de rappel, si l'étudiant-e ne respecte pas les standards requis pour son programme d'études, le Service des technologies se réserve le droit de ne pas offrir de soutien informatique. L'étudiant-e s'expose également à des problèmes d'impression ainsi que des problèmes de compatibilité des logiciels demandés par le programme d'études.

Est-ce que le disque SSD est obligatoire?

Oui. En fait, un portable possédant un disque mécanique (HDD ou disque dur traditionnel) serait en mesure de faire fonctionner les logiciels, mais la différence de performance (rapidité) est telle que nous ne recommandons pas l'achat d'un portable avec un disque dur traditionnel, même si le prix de l'appareil peut sembler alléchant. (Vidéo illustrant la différence entre les deux types de disque : <https://youtu.be/4f4saFpRlvU>)

Saint-Georges

1055, 116^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

info@cegepba.qc.ca

T. 418 228-8896
S.F. 1 800 893-5111

Sainte-Marie

1150, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0R1

cecsm@cegepba.qc.ca

T. 418 387-8896
S.F. 1 800 893-5111

Lac-Mégantic

4409, rue Dollard
Lac-Mégantic (Québec) G6B 3B4

ceclm@cegepba.qc.ca

T. 819 583-5432
S.F. 1 800 893-5111

cegepba.qc.ca

Je possède déjà un portable, mais il ne répond pas à l'ensemble des caractéristiques requises. Est-ce un problème?

Nous ne voulons évidemment pas « forcer » l'achat d'un nouveau portable, mais il est fortement recommandé de le faire. Si l'étudiant-e le désire, il sera possible d'effectuer l'installation des logiciels sur ce portable. Par contre, il faudra considérer que les performances sur ce portable risquent d'être moindres. Si jamais l'étudiant-e décidait plus tard de s'acheter un nouveau portable, il serait évidemment possible d'effectuer la réinstallation des logiciels sur le nouveau matériel. Également, le Service des technologies se réserve le droit de ne pas offrir de soutien informatique si les spécifications minimales requises ne sont pas respectées.

Est-ce que je dois acheter la suite Microsoft 365 (Word, Excel, PowerPoint, etc.)?

Non. Le Cégep Beauce-Appalaches offre un accès gratuit à la plateforme Microsoft 365 pour tous ses étudiant-e-s. L'accès à cette plateforme donne droit à l'installation de la suite Microsoft sur les appareils personnels des étudiant-e-s pour la durée du parcours scolaire de l'étudiant-e au Cégep. Un guide sera remis aux étudiant-e-s à la rentrée scolaire expliquant comment procéder à l'installation.

Est-ce que je dois acheter Antidote pour la correction de textes?

Non. Le Cégep Beauce-Appalaches offre un accès gratuit à Antidote Web pour tous ses étudiant-e-s. L'accès à Antidote Web permet l'installation du connecteur « Connectix » permettant d'ajouter l'onglet *Antidote* aux logiciels de la suite Microsoft.

Est-ce qu'une suite de sécurité est offerte (antivirus)?

Le Cégep n'offre pas de logiciel de sécurité. Il incombe à l'étudiant-e de faire les démarches nécessaires afin que son poste soit correctement sécurisé. Le système d'exploitation Windows 11 possède par défaut un antivirus ainsi qu'un pare-feu de base. Des solutions payantes sont disponibles si une protection accrue et plus efficace est souhaitée (Norton Security, ESET Internet Security, McAfee Total Protection, etc.).

Quand et comment vais-je recevoir la trousse des logiciels?

Le Service des technologies transmettra un MIO (messagerie interne disponible sur le portail du Cégep) à tous les étudiant-e-s à la rentrée scolaire spécifiant les démarches à réaliser pour obtenir la trousse des logiciels fournis par le Cégep.

Quel soutien technique m'offre le Cégep?

Le Cégep offre un service de soutien à l'installation des logiciels requis par le programme d'études. Le Cégep n'offre toutefois pas le service de réparation des ordinateurs si le bris est physique. Vous devez vous référer à votre représentant où l'appareil a été acheté.

Qu'arrive-t-il lorsque mon ordinateur est en réparation pour quelques jours?

Le Cégep peut prêter un ordinateur-mulet pour la durée de la réparation si l'étudiant-e en fait la demande. La demande doit être faite au Service des technologies.

Saint-Georges

1055, 116^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1
info@cegepba.qc.ca
T. 418 228-8896
S.F. 1 800 893-5111

Sainte-Marie

1150, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0R1
cecsm@cegepba.qc.ca
T. 418 387-8896
S.F. 1 800 893-5111

Lac-Mégantic

4409, rue Dollard
Lac-Mégantic (Québec) G6B 3B4
ceclm@cegepba.qc.ca
T. 819 583-5432
S.F. 1 800 893-5111

cegepba.qc.ca